



COMPTE-RENDU CDAS DU 23 Mars 2022

Approbation du PV du CDAS du 12 octobre 2021 : Report au prochain CDAS

Nomination du secrétaire de séance : Christophe CHAMBAUT de la CGT

Notre d'orientation 2022 du secrétaire général :

La note d'orientation pour l'Action Sociale ministérielle du 09 février 2022 précise que l'Action Sociale doit s'adapter, dans son fonctionnement comme dans son contenu, à l'évolution des attentes et des besoins des agents et aux transformations des services et des conditions de travail. C'est dans ce sens que le secrétariat général a engagé la réforme de l'Action Sociale et la nouvelle organisation du réseau.

Les crédits alloués au CAL (Crédit d'Action Locale) s'élèvent à 39293 euros (après mise en réserve).

Petite précision, la dotation du CAL est établie à partir d'une enveloppe par actif, par enfant et par retraité.

Cette année, et à ce montant s'ajouteront les sommes remboursées par le prestataire des chèques cadeaux de l'arbre de Noël 2019 qui n'ont pas été utilisés par leurs bénéficiaires.

Concernant le parc des résidences de vacance de l'EPAF, pour les 14 sites à céder, il est recherché en priorité un repreneur appartenant au secteur du tourisme social de manière à permettre la continuité d'accès aux agents à ces résidences.

Les résidences conservées feront l'objet d'un important programme d'investissement immobilier grâce aux moyens dégagés par la vente.

Quid des prochains tarifs pratiqués ?

On déshabille Pierre pour habiller Paul !

En général, lorsqu'on commence à se dessaisir d'une partie des bijoux de la couronne cela sent le roussi !

La présente note dessine les contours de la réforme de l'Action Sociale et préfigure également la création d'une structure de gouvernance commune intégrant tous les opérateurs associatifs ministériels.

Dans le cadre de la réforme de l'Action Sociale, chaque prestation servie (aide à la parentalité, nouvelle prestation d'aide au logement des étudiants, restauration dans un contexte de fragilisation des structures de restauration collective, ...) doit répondre aux priorités des agents comme aux évolutions de vie et de travail. La méthodologie retenue s'appuie sur un travail d'évaluation de l'existant et d'enquête auprès des bénéficiaires et le cas échéant sur des expérimentations.

Réforme de l'action sociale :

Objectifs :

- améliorer le service rendu aux bénéficiaires,
- permettre une meilleure répartition des ressources,

Orientation :

- organiser le réseau à l'échelon régional avec mise en place d'un responsable régional qui apporte son soutien au délégué départemental qui lui conserve un certain nombre de ses activités (secrétariat du CDAS, proposition et mise en œuvre des actions au plan local, etc...).

Le délégué départemental peut couvrir deux départements et se voir confier des expertises thématiques, voir des missions régionales.

Il conserve les enveloppes budgétaires départementales (Crédits d'Actions Locales « CAL »)

Les responsables régionaux seront des cadres de catégorie A, les délégués seront des cadres B ou des cadres C qui n'auront pas besoin de re-postuler (pas de mobilité forcée). Une nouvelle fiche de poste sera établie.

Premier semestre : lancement de la phase préparatoire (organisation de la réforme et recrutement des responsables de région de l'Action Sociale).

Second semestre : déploiement des délégués de l'Action Sociale sur leurs nouvelles missions.

Pour Solidaires Finances cette réforme n'est pas faite pour rapprocher l'action sociale des publics auxquels elle doit normalement s'adresser contrairement à ce qui est annoncé.

Par ailleurs, reste posée la question des missions dévolues au correspondant social ??? *Affaire à suivre ...*

Utilisation du CAL :

CAL 2022 : 39293,00 euros réserve comprise.

Le budget prévisionnel s'élève à 34323,00 euros.

Sont budgétés à ce jour les projets suivants :

- le goûter des retraités prévu le 05 avril,
- les prestations auprès d'un notaire et d'un psychologue,
- les sorties prévues :
 - * Sortie « Marché de Pâques de St Wendel » du 02 avril 2022.
 - * Sortie « Parc de Ste Croix » du 14 mai 2022.
 - * Sortie « Europa Park » du 18 juin 2022. Attention, le nombre de places sera limité, premiers arrivés, premiers servis.
 - * Sortie « Dîner Cabaret de St Nabord » du 30 septembre 2022.
- la Saint Nicolas. Elle aura lieu le 30 novembre à l'Arsenal de Toul.

Ce budget est amené à être modifié au fur et à mesure et en fonction du coût réel de ces opérations.

Point sur la restauration collective et Tickets Restaurants :

Tickets Restaurant : en cas de soucis, contacter le numéro de la plateforme BIMPLI que vous retrouverez au dos de votre carte.

Restauration collective :

- Le Restaurant Administratif de Toul : la structure est agonisante. En attente de l'aide aux petites structures.

- Toutes les conventions ont été reconduites.

Pour information, l'Action Sociale intervient pour l'acquisition de petit matériel et petite vaisselle équipant uniquement les coins repas.

Coins repas ou coin « café » (espaces de convivialité) : marché UGAP, achat de frigos, micro-ondes, cafetières, senseo.

Solidaires Finances s'interroge sur la sécurité électrique et incendie au vu de la multiplicité des appareils électriques installés mais également sur les risques d'intoxication alimentaire pouvant provenir du manque d'encadrement et de contrôle des règles d'hygiène des coins repas autorisés.

Présentation du Compte-Rendu d'activité du service social par l'Assistante du Service Social :

L'Assistante du Service Social participe à la politique de gestion des ressources humaines. Elle accompagne les personnels qui rencontrent des difficultés en vue de faciliter leur vie personnelle, l'exercice de leur activité professionnelle et contribue à prévenir les risques psychosociaux, à titre individuel ou collectif.

Le service social intervient également en soutien des services dans leur fonction de gestion des ressources humaines ainsi que dans le cadre d'évènements graves ou de réorganisation.

L'Assistante de Service Social est à disposition de l'ensemble des personnels en activité, des personnes retraitées et de leurs ayants-droits et peut rencontrer les personnes soit en entretien à son bureau, en visite à domicile ou sur le site de travail. Elle effectue également des visites de sites où elle rencontre l'ensemble des personnels.

En 2021, les domaines d'intervention de l'Assistante du Service Social sont les suivants :

- budget,
- logement,
- santé (maladie, recours au psychologue),
- vie familiale (relationnel dans le couple et/ou avec les enfants),
- vie professionnelle (relations conflictuelles en hausse avec la hiérarchie).

Dans le domaine du budget : le recours aux aides pécuniaires (14 pour 2021), prêts sociaux et secours alimentaires a augmenté de 12 % (revenus insuffisants, difficultés financières ponctuelles, surendettement).

Ces interventions sont souvent effectuées en concertation avec l'UDAF.

L'Assistante du Service Social a de plus en plus recours à la carte achat de la délégation pour apporter secours alimentaires aux personnes en difficultés qui ont été au nombre de quatre pour 2021 (courses alimentaires, plein d'essence pour se rendre sur son lieu de travail).

A savoir : les personnes en difficultés peuvent également se rapprocher de la MASFIP.

Les motifs des demandes d'aides pécuniaires ont principalement concerné des difficultés à régler les charges incompressibles liées à une défaillance dans la gestion budgétaire ou à des revenus structurels insuffisants mais également des demandes d'aide au paiement de frais exceptionnels

« avocat » dans le cadre de divorce, de versement d'un complément à une aide handicap et des remboursements d'indus MGEFI (compensation perte de salaire en cas d'arrêt de maladie).

Pour rappel, un dispositif ministériel d'aide et de soutien aux agents en difficulté (DASAD) a été mis en place entre 2006 et 2007. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux professionnels médicaux et sociaux d'être informés le plus en amont possible, des difficultés rencontrées par les agents pour éviter la dégradation de leur situation.

Une fiche de signalement (complétée par la personne qui signale) sert de support de liaison entre l'assistant de service social et les personnes qui dans leur activité quotidienne sont au contact des agents en difficultés.

Les motifs de saisie sont les suivants :

- congés de maladie de plus de 3 mois,
- passage à demi-traitement,
- demandes de CLM/CLD,
- absence de demande de renouvellement de CLM/CLD ou de reprise de travail un mois avant échéance,
- absence irrégulière,
- décès de l'agent,
- procédure disciplinaire.

En 2021, onze agents ont fait l'objet d'un signalement. Il est à noter que les signalements entre collègues sont en hausse.

Rapport de la psychologue :

Il fait état du mal-être croissant des personnels (faire face à un décès, choix professionnels, relations tendues avec la hiérarchie, mal-être au travail, impression de ne pas être écouté, isolement suite à recours au télétravail...).

En 2021, elle a entendu 61 agents majoritairement par téléphone mais également en présentiel (10 entretiens) et dans le cadre de ses permanences (3 entretiens).

L'avenir s'annonce sombre pour l'Action Sociale mais également pour ses partenaires (Assistants de Service Social et médecins) qui subissent eux aussi « leur NRP ».

Le réseau va se régionaliser également.

A l'heure où l'on constate une augmentation au recours à l'Assistant du Service Social local on peut se dire qu'effectivement tout est fait dans l'intérêt des agents, des retraités et de leurs ayants-droits.